



LES ENJEUX DE LA FORMATION A LA CONDUITE

B
A1 – A2
BE

Nos agences :

Siège social			
39 Avenue de la république – 54800 JARNY Tél. 03 82 20 65 44 Agrément Préfectoral : E2205400020 RCS VAL DE BRIEY : 908 574 809			
Etablissements de Proximités			
Agence Auboué 3 place de la Poste 54580 AUBOUE Tél. 03 54 66 90 57 Agrément Préfectoral : E2305400080	Agence de Piennes 12 rue Ambroise Croizat 54490 PIENNES Tél. 03 82 21 94 45 Agrément Préfectoral : E2505400050	Agence de Trieux 21B Rue Marc Raty 54750 TRIEUX Tél. 06 73 51 49 29 Agrément Préfectoral : E2505400060	Agence de Etain 11 place de la martique 55400 ETAIN Tél. : 03 55 09 17 15 Agrément Préfectoral : E2405500020

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Quels sont les enjeux de la formation à la conduite de la catégorie « B »

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent nécessaire pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une préoccupation pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques et des aspects psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

L'ÉPREUVE THÉORIQUE GÉNÉRALE (le code)

POUR PASSER L'ÉPREUVE DU CODE, IL FAUT AVOIR AU MOINS 16 ANS SI VOUS SUIVEZ LA FORMATION TRADITIONNELLE, OU 15 ANS SI VOUS SUIVEZ L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs. Le jour de l'examen, pensez à apporter votre pièce d'identité et votre convocation. Votre code est valable pendant 5 ans

L'EXAMEN PRATIQUE

POUR SE PRÉSENTER À L'ÉPREUVE PRATIQUE IL FAUT AVOIR AU MOINS 17 ANS ; IL FAUT AVOIR RÉUSSI L'EXAMEN DU CODE.

Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière. Cette épreuve dure environ 32 minutes.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- Réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Le jour de l'épreuve prévoir votre pièce d'identité, et vous présenter 30 minutes avant l'épreuve. Vous serez accompagné par un Enseignant de la Conduite et de la Sécurité Routière appartenant à l'entreprise.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

À LA CATÉGORIE « A1 – A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE

Quels sont les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire moto ?

La moto est devenue un **outil social** pour une très grande partie des jeunes et des moins jeunes de notre société. Au-delà du plaisir et du loisir de conduire, l'utilisation de la moto est souvent **devenue un outil de travail**. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le **renforcement de l'éducation et de la formation**.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et le programme de formation au permis de conduire est mis en place pour aider les nouveaux conducteurs à **se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader**.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir. Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.

Le programme de formation se veut une vue d'ensemble des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes **objectifs sécuritaires** que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une moto et à circuler dans différentes configurations, à en **connaître les risques et les limites**. Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans votre choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Le déroulement de la formation :

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Vous allez effectuer avant tout début de formation une **évaluation de départ obligatoire** (Arrêté du 5 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière).

L'objectif de l'évaluation de départ est de déterminer le nombre d'heures nécessaire pour atteindre le niveau afin d'avoir les capacités à prendre la route seul(e) après l'examen du permis.

- Elle permet d'évaluer le coût de votre formation.

- Elle vous sert aussi à découvrir l'établissement, l'enseignant, les qualités que l'établissement vous apporte avant de vous engager auprès de l'établissement par un contrat de formation.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conducteurs citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs. Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repère, des grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent le savoir comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution. Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations sont mises en place par votre enseignant, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser en réalisant un bilan de compétence.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

L'épreuve théorique moto (ETM) :

Pour passer l'épreuve du code moto, il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC). Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir :

Au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions (5 erreurs maximum).

Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter :

- votre pièce d'identité en cours de validité
- votre convocation.

Votre code est valable pendant : 5 ans et vous avez le droit de vous présenter autant de fois nécessaire à l'examen pratique du permis de conduire dans la limite de la validité du code

L'épreuve pratique en deux étapes

Pour se présenter à l'épreuve pratique, il faut avoir au moins 18 ans pour le A2 ou 16 Ans pour le A1 et avoir réussi l'examen du code ETM

Cette épreuve dure environ 32 minutes. Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début de l'épreuve. Votre accompagnateur sera un représentant de votre école de conduite accompagné des véhicules. Vous présenterez un titre d'identité en cours de validité :

(Arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire)

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033736411>

L'épreuve hors circulation s'effectue en 5 étapes mais réalisées en 1 seule fois : (2 essais possibles)

- Une poussette, un parcours à allure lente, un parcours à allure normal avec freinage d'urgence, un parcours avec passager, un parcours à allure normal avec slalom et évitement.

L'épreuve en circulation s'effectue avec un ou plusieurs candidats et pour une durée de 40 minutes. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière au moyen d'une liaison radio. Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- **Réaliser un parcours** empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier, **Suivre un itinéraire** en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes, **Appliquer les règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs, **Adapter votre conduite** dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre et **Réaliser des trajectoires de sécurité, Faire preuve de courtoisie** envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables. L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. **Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat est téléchargeable dès le lendemain sur site Rendez-Vous Permis.**

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.

Le programme de formation :

1 : Maîtriser le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée, hors circulation.

Cette partie est réalisé sur piste fermé.

2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

Cette partie se déroule en et hors agglomération.

3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

Cette partie se déroule en et hors agglomération.

4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Cette partie se déroule en et hors agglomération.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

À LA CATÉGORIE « BE » DU PERMIS DE CONDUIRE

Quels sont les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire BE ?

La formation préparatoire à l'examen du permis de conduire BE (remorque) comporte plusieurs enjeux majeurs, tant en matière de sécurité routière que de réglementation et d'aptitude à la conduite.

1- Maîtriser la réglementation et la sécurité routière

Connaître **les règles spécifiques** liées à la conduite d'un ensemble véhicule-remorque (signalisation, limitations de vitesse, distances de sécurité, etc...)

Comprendre **la législation sur le poids total autorisé en charge (PTAC)** et les obligations liées à la conduite avec remorque.

Appliquer **les règles de chargement et d'arrimage**, essentielles pour la stabilité et la sécurité de l'ensemble routier.

2 - Développer des compétences de conduite spécifiques

Maniabilité et maîtrise du véhicule avec remorque : freinage, accélération, prise de virage et manœuvres en marche arrière.

Gestion **de la trajectoire et des angles morts**, qui sont complexes avec une remorque.

Apprentissage **des techniques d'attelage et de dételage**, pour éviter tout risque d'accident ou de mauvaise fixation.

3-Anticiper les risques et adopter une conduite responsable

Prendre **en compte l'allongement des distances de freinage** dû au poids supplémentaire.

Apprendre à réagir aux situations d'urgence, comme le dérapage de la remorque

Sensibilisation **aux risques de fatigue et d'inattention**, particulièrement en cas trajets longs ou de conditions météorologiques difficiles.

4- Réussir l'examen du permis BE

Une partie théorique (code spécifique) qui évalue les connaissances en réglementation et sécurité

Une partie pratique incluant des vérifications techniques, des manœuvres spécifiques et un parcours en circulation.

5- Faciliter l'accès à certains métiers et loisirs

Le permis BE est **souvent requis pour les professionnels du transport léger** (artisanat, agriculture, forains, déménageurs)

Il permet aussi **de tracter légalement certaines remorques de loisirs** (caravanes, vans à chevaux, bateaux).

En somme, cette formation est essentielle **pour garantir une conduite sécurisée et responsable tout en respectant la réglementation**

L'épreuve théorique CODE :

Pour passer l'épreuve du code : il faut avoir au moins **18 ans minimum** et être titulaire du permis B en cours de validé.

Cas où vous êtes exempté du code : Vous n'avez pas besoin de repasser le code si, vous avez obtenu ou renouvelé un permis, il y a moins de 5 ans ou si votre code est encore valide (moins de 5 ans)

A l'examen code il faut avoir **au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions** (5 erreurs maximum).

Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées. Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs. Le jour de l'examen, pensez à apporter :

- votre pièce d'identité en cours de validité :

(Arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire)

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033736411>

- votre convocation.

Votre code est valable pendant : *5 ans et vous avez le droit de vous présenter autant de fois nécessaire à l'examen pratique du permis de conduire dans la limite de la validité du code*

L'épreuve pratique du permis BE se déroule en deux étapes :

Pour se présenter à l'épreuve pratique, il faut avoir au moins 18 ans et avoir un code valide. Vous devez vous présenter 30 minutes avant le début de l'épreuve. Votre accompagnateur sera un représentant de votre école de conduite accompagné des véhicules. Vous présenterez un titre d'identité en cours de validité :

(Arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire) <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033736411>

L'épreuve hors circulation 30 minutes. Cette partie teste votre maîtrise technique du véhicule et de la remorque, ainsi que vos connaissances en sécurité : **Vérifications techniques** (contrôle de l'état du véhicule et de la remorque, pneus, freins, feux, attelage, Vérification de l'arrimage du chargement). **Attelage et dételage** (Savoir atteler et dételer correctement la remorque en respectant les consignes de sécurité). **Manœuvre spécifique** (Marche arrière avec précision, en suivant un tracé défini. **Questions de sécurité** (Connaissances sur les risques liés au chargement, aux freins à la signalisation et aux conditions de circulation. Vous devez réussir cette partie pour accéder à l'épreuve en circulation, sinon l'examen s'arrête.

L'épreuve en circulation 40 minutes. Cette partie teste votre capacité à conduire en toute sécurité avec une remorque sur différents types de routes.

Conduite en conditions réelles (entrer et sortir d'un stationnement avec remorque, prendre des ronds-points et intersections en tenant compte du gabarit, gérer les changements de direction et les dépassements, adapter la vitesse et les distances de sécurité). Maîtrise des spécificités du véhicule attelé (Anticipation des freinages, prise en compte du gabarit, gestion des angles morts et des trajectoires.

En cas de faute grave : non-respect du code, mise en danger, perte de contrôle c'est malheureusement l'élimination immédiate

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité. A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation. **Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat est téléchargeable dès le lendemain sur site Rendez-Vous Permis.**

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum

Le programme de formation :

1 : Maîtriser le maniement l'ensemble et effectuer les vérifications courantes de sécurité dans un trafic faible

Cette partie est réalisé sur piste fermé.

2 : Appréhender la route en fonction du gabarit de l'ensemble et de circuler dans des conditions normales

Cette partie se déroule en et hors agglomération.

3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

Cette partie se déroule en et hors agglomération.

4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Cette partie se déroule en et hors agglomération

A toute fins utiles, voici la liste des pièces d'identité accepter lors de votre examen.

Tableau des documents permettant de justifier de l'identité lors des épreuves théorique et pratique du permis de conduire

Arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire

Les personnes de nationalité française

La carte nationale d'identité sécurisée

Pas de vérification de validité



- Le passeport
- Le passeport de service
- Le passeport de mission

Pas de vérification de validité



Le permis de conduire sécurisé conforme au format « Union européenne »

En cours de validité



Le récépissé valant justification de l'identité en application de l'article L. 224-1 du code de la sécurité intérieure

En cours de validité

La forme du récépissé dépend de l'autorité émettrice

« L'interdiction de sortie du territoire emporte dès son prononcé et à titre conservatoire l'invalidation du passeport et de la carte nationale d'identité de la personne concernée ou, le cas échéant, fait obstacle à la délivrance d'un tel document.

Dès notification de l'interdiction de sortie du territoire, et au plus tard dans les vingt-quatre heures à compter de celle-ci, la personne concernée est tenue de restituer son passeport et sa carte nationale d'identité.

Un récépissé valant justification de son identité est remis à la personne concernée en échange de la restitution de son passeport et de sa carte nationale d'identité ou, à sa demande, en lieu et place de la délivrance d'un tel document. **Ce récépissé suffit à justifier de l'identité de la personne.** Concernée sur le territoire national »

**Tableau des documents permettant de justifier de l'identité lors des épreuves
théorique et pratique du permis de conduire**

Arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire

Les ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, de la Confédération suisse, de la Principauté de Monaco, de la République de Saint-Marin, du Saint-Siège ou partie à l'accord sur l'Espace économique européen

La carte nationale d'identité

En cours de validité



Liste des États émetteurs : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Confédération suisse, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Principauté de Monaco, République de Saint-Marin, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Slovaquie, Slovénie et Suède.

Le passeport

En cours de validité



Liste des États émetteurs : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Confédération suisse, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Principauté de Monaco, République de Saint-Marin, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Siège, Slovaquie, Slovénie et Suède.

Le permis de conduire sécurisé conforme au format « Union européenne »

En cours de validité



Limité à ces États émetteurs : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède.

**- Carte de séjour temporaire de l'Union européenne
- Carte de résident longue durée CE de l'Union européenne**

En cours de validité



Limité à ces États émetteurs : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède.

Tableau des documents permettant de justifier de l'identité lors des épreuves théorique et pratique du permis de conduire

Arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire

Les ressortissants des autres Etat

Le passeport étranger *En cours de validité*



Les titres de séjour suivants *en cours de validité* :

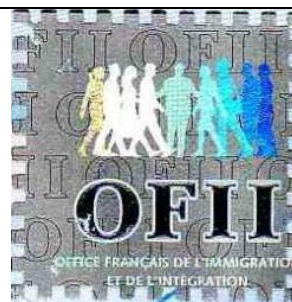
- La carte de séjour temporaire, quelle que soit la mention
- La carte de séjour pluriannuelle, quelle que soit la mention
- La carte de résident, quelle que soit la mention
- Le certificat de résidence algérien
- L'autorisation provisoire de séjour, quelle que soit la mention



Le visa long séjour valant titre de séjour validé par l'Office français de l'immigration et de l'intégration

En cours de validité

Présence obligatoire de la vignette sécurisée OFII (ci-contre)



Le récépissé de la demande de renouvellement du titre de séjour *En cours de validité*



A DEMANDE LE RENOUELEMENT DE SON TITRE DE SEJOUR DONT LA FIN DE VALIDITE EXPIRE LE

Remarque : la présence du titre de séjour pour accompagner le récépissé n'est pas nécessaire pour justifier de l'identité à l'examen.



Les documents suivants *en cours de validité* :

- L'attestation de demande d'asile délivrée depuis plus de neuf mois et autorisant son titulaire à travailler.
- Le récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale remis à l'étranger lui octroyant le statut de réfugié, d'apatride ou le bénéfice d'une protection subsidiaire.

Tableau des documents permettant de justifier de l'identité lors des épreuves théorique et pratique du permis de conduire

Arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire

Les mineurs étrangers

Tous les documents précédents *en cours de validité*

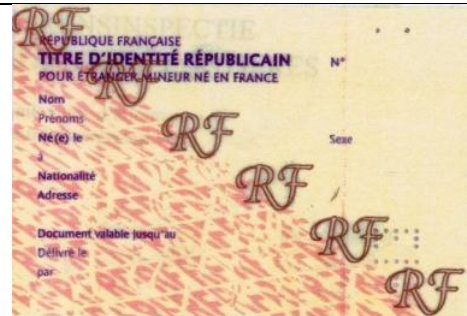
Le document de circulation pour étranger mineur

En cours de validité

Remarque : ce document, en cours de validité, est accepté pour justifier de son identité à l'examen jusqu'à la veille de la date anniversaire des 19 ans de l'intéressé.



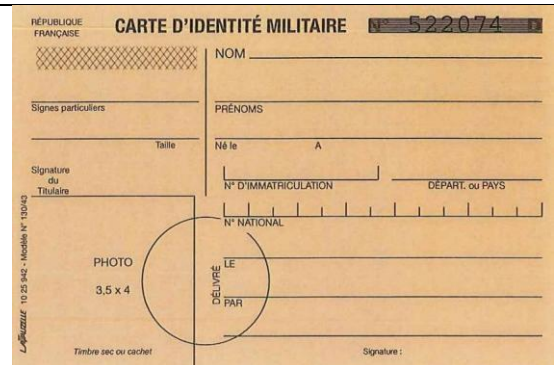
Le titre d'identité républicain *En cours de validité*



Le passeport des parents, si le candidat y figure avec une photo ressemblante *En cours de validité*

Les militaires servant au sein de la Légion étrangère

La carte d'identité militaire



Les détenus, candidats lors d'une permission de sortie ou en aménagement de peine

Le récépissé valant justificatif de l'identité prévu au 7° de l'article 138 du code de procédure pénale

En cours de validité

« Le contrôle judiciaire peut être ordonné par le juge d'instruction ou par le juge des libertés et de la détention si la personne mise en examen encourt une peine d'emprisonnement correctionnel ou une peine plus grave. Ce contrôle astreint la personne concernée à se soumettre, selon la décision du juge d'instruction ou du juge des libertés et de la détention, à une ou plusieurs des obligations ci-après énumérées : ... 7° Remettre soit au greffe, soit à un service de police ou à une brigade de gendarmerie tous documents justificatifs de l'identité, et notamment le passeport, **en échange d'un récépissé valant justification de l'identité** ; ... »